Je soussigné pretre sacristain de la paroisse de St Come et St Damien a Paris, certifie avoir reçu de Monsieur Loubert tresorier de l'academie royalle de chirurgie la somme de cent cinquante livres pour la messe solemnelle et le Te deum en action de graces du retablissement de Monseigneur le Dauphin dont je le quitte et tous autres. a Paris le cinq septembre mil sept cent cinquante deux

Slon

[illegible]

IV 1072

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 44 n° 3

L. Cotta ll.